

Déclarations liminaires des délégués du personnel du SNUipp-FSU

CAPD du 2 juillet 2019

Déclaration Classe Exceptionnelle

Le congrès national du SNUipp-FSU qui s'est déroulé du 3 au 7 juin vient de se terminer. Il a été l'occasion d'affirmer à nouveau son mandat d'une fin de carrière pour tous les enseignants du premier degré à l'indice 1000. Utopique ? Pas vraiment ! Tout dépendra du rapport de force collectif que nous parviendrons à engager, tout dépendra aussi de la représentation que les gouvernants développeront à l'égard des fonctionnaires et des enseignants!

Après 15 ans de service, en France, les enseignants des écoles, perçoivent un salaire brut de 2600 € et sont dans le peloton de queue en la matière des pays comparables. Ainsi, à caractéristiques identiques, le salaire est de 3700 € en Belgique, 4200 € au Pays Bas, 4800 € au Canada, et 5100 € en Allemagne ! Il est vrai que le niveau de salaire correspond aussi à l'attention qu'une nation prête à ceux qui ont la charge d'enseignement auprès de la jeunesse. En la matière et à observer le niveau de mépris du ministre de l'éducation pour les personnels dont il a la charge, le chemin va être long et périlleux. Ainsi, il y a quelques jours, sur le plateau de France Inter on a pu observer l'attitude profondément indigne ou infantile de celui-ci, alors qu'un éditorialiste avait eu l'outrecuidance de relater la fracture profonde entre ce personnage, la jeunesse, les parents d'élèves et les enseignants. Le ministre déploie désormais un réflexe inquiétant de toute puissance, ça en serait risible si son action n'était pas nuisible pour une partie non négligeable de la société et pour les valeurs même de la République. Ce ministre ne croit de toute évidence ni à l'Égalité, ni à la Liberté, ni à la Fraternité. Il rêve d'un pouvoir absolu et sans limite !

A l'inverse de ces dérives méprisables, le SNUipp-FSU réaffirme que la France peut s'enorgueillir de disposer de personnels enseignants engagés auprès de leurs élèves et de leurs missions. Ils sont en quelque sorte tous exceptionnels. En cela, le simple fait de vouloir imposer que seuls 10% d'entre eux méritent ce qualificatif est plus qu'un non sens, l'injonction d'un quotas troublant ! Parce qu'à ce jeu là, comment doit-on qualifier les 90% autres ! La question est posée et la réponse pourrait bien être très inconfortable voir un défi aux valeurs humanistes.

Alors oui, le SNUipp-FSU, n'aura de cesse d'exiger pour la profession la reconnaissance morale et financière qu'elle mérite. Comme nous sommes en passe de l'obtenir pour la hors classe, la classe exceptionnelle, au delà de

changer de nom, devra être accessible à tous, pour qu'au final la carrière des enseignants se déroule dans le cadre d'une grille cylindrique avec l'indice 1000 à l'échelon terminal !

Déclaration Hors Classe

Un rendez-vous salarial de plus...

Aujourd'hui a lieu un rendez-vous salarial avec le secrétaire d'Etat de la fonction publique. Ce dernier s'est fait réélire en Nord Ardèche, il y a peu, sur le développement de la fonction publique et sur les droits attachés aux fonctionnaires, il s'est depuis mué en fossoyeur du statut et du paritarisme. Il incarne en cela le carriérisme et l'opportunisme politique. Un tel comportement est une des sources de la fracture profonde entre les élus et les citoyens. Elle entraîne parfois ces derniers aux pires des dérives.

Pour en revenir au rendez vous salarial de ce jour, ce n'est un secret pour personne autour de cette table : depuis de nombreuses années, le pouvoir d'achat des fonctionnaires non seulement ne progresse pas, mais il ne suit même pas l'évolution du coût de la vie. A cela, plusieurs raisons.

Tout d'abord la désindexation du point d'indice de l'évolution des prix à partir de 1984.

Depuis cette date, toute revalorisation salariale passe par des négociations entre organisations syndicales et gouvernement. Très souvent, la réévaluation, quand elle a lieu, n'est pas à la hauteur du niveau de l'inflation.

Ensuite, depuis 2010, le gel du point d'indice perdure (malgré une très légère hausse de 1,2% en 2016-2017). Ce blocage est mis en avant comme la solution salubre à l'équilibre des finances publiques. C'est un choix politique et non une vérité économique comme certains cherchent à le faire croire.

Une seule illustration suffit à démontrer cette réalité. Augmenter de 2,5% de la valeur du point représente un « coût » annuel, nous nous préférons parler d'investissement, d'environ 4,7 milliards d'euros. Il faut préciser que cette somme comprend les cotisations sociales des employeurs publics. Pour être précis, il convient de souligner que les agents de la Fonction publique, comme les autres salariés, paient des cotisations sociales et, pour leur majorité, l'impôt sur le revenu. Tout cela représente des recettes publiques qu'il faut nécessairement prendre en compte dès lors qu'une partie du débat est arrimée à la dette et au déficit public. A ces recettes, il y a encore lieu de préciser que le delta d'augmentation qui serait perçu par les personnels ne serait pas thésaurisé mais réinjecté dans l'économie réelle et souvent locale, ce qui est source de revenus en cascade et de création d'emplois!.

Sans prendre en compte ce dernier aspect la **balance entre dépenses et recettes, indique que l'augmentation de 2,5% de la valeur du point se situe entre 3 et 3,5 milliards d'euros. Ce chiffre est à rapporter à celui de la suppression de l'ISF et du nouveau système mis en place, mesure découlant de la volonté du Président de la République. Ce choix politique coûte environ 3 milliards d'euros annuels aux finances publiques pour 150 à 200 000 personnes. Pour mémoire, le point d'indice impacte les revenus de 5,5 millions de fonctionnaires et autant de familles.** On pourrait parler d'autres choix politiques comme celui des aides versées aux entreprises qui ont triplé ces quinze dernières années quand le chômage a encore augmenté, passant de 7,9% à 9,4% de la population active sur la même période ! Jusqu'à quand nous servira-t-on le discours de l'austérité libérale pour refuser l'inévitable hausse de nos salaires ? Le SNUipp et la FSU exigent une revalorisation immédiate et régulière des salaires de tous les fonctionnaires.

La hors-classe à terme accessible à tous

Cette CAPD va étudier le tableau d'avancement à la hors-classe. L'an passé, le SNUipp-FSU est intervenu durant plusieurs semaines pour un réexamen de l'appréciation DASEN de 166 collègues ont vu leur appréciation améliorée. Il a obtenu le passage automatique des collègues retraits dans le cadre du respect du texte PPCR qui affirme "*La carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide, sauf, dans des cas exceptionnels...*". Restait néanmoins un point important à changer: que l'AGS devienne le critère discriminant en cas d'égalité de barème en lieu et place de l'ancienneté de grade. C'est chose faite cette année suite aux multiples interventions du SNUipp-FSU. Ces changements, associés à la hausse du taux de passage, permettent à tous les collègues de partir à la retraite après un passage à la hors-classe.

Les comptes-rendus des RDV de carrière toujours pas reçus !

Avec PPCR, le cadrage national des rendez-vous de carrière (RDVC) permet de réduire les inégalités qui étaient liées au nombre et à la fréquence des inspections. Cependant, les RDVC ont les mêmes effets que l'inspection traditionnelle : individualisation, infantilisation, concurrence nuisible au travail en équipe. La note a été supprimée mais l'avis de l'IEN, lorsqu'il est communiqué, et celui du DASEN, restent tout aussi subjectifs et arbitraires. Ils amènent parfois incompréhension, démotivation chez les personnels concernés, d'autant qu'ils s'appuient sur une grille d'évaluation insatisfaisante. L'avis doit pouvoir être contesté selon des modalités de recours connues de toutes et tous, notifié et accessible en permanence.